

A

Dédoublement des trains pendant l'été 1943

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	27. 6.43		
C.A.	30. 6.43	9	Qd b)

30 juin 1943

1104

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 30 juin 1943

Questions diverses

b) Dédoublement de trains pendant la période d'été.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons écrit, à la date du 27 juin, à M. le Ministre Secrétaire d'Etat aux Communications pour attirer son attention sur la nécessité d'obtenir la faculté de dédoubler certains trains pendant les périodes les plus chargées de l'été, notamment pour la semaine du 14 juillet, les départs en vacances de fin juillet et début août, les fêtes du 15 août, les départs de fin août et de début septembre et, enfin, les retours de fin septembre et début octobre.

Les crédits que nous demandons sont limités, pour chaque jour des diverses périodes de pointe, à 3% des parcours réguliers, ce qui représenterait 3.500 km par jour en zone occupée et, pour l'ensemble des périodes prévues, 90.000 km environ. Si on considère que, pendant les mois d'été, les parcours réguliers seront de 11 M. de km, notre demande apparaît comme modeste puisqu'elle ne représente au maximum que 0,8% du total des parcours d'été.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 27 juin 1943.

N° 11150/13

- C O P I E -

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons tenu au courant des difficultés que nous éprouvions aux approches des fêtes pour assurer les transports de voyageurs à la suite de la décision prise par la H.V.D. Paris d'interdire tout dédoublement des trains réguliers de voyageurs.

Comme vous le savez, le cadre de nos trains est extrêmement restreint et il suffit tout juste à assurer le trafic normal entre les périodes de pointe.

Au moment de la Pentecôte, nous avons dû, en dernière heure, insister auprès de la H.V.D. Paris pour obtenir en faveur de la Région de l'Ouest un crédit de 4.000 km supplémentaires, faute desquels il était à craindre des difficultés techniques considérables et peut-être des incidents ou accidents regrettables. Ce crédit nous a finalement été accordé, grâce à quoi le service sur la région de l'Ouest a pu s'effectuer dans des conditions suffisamment correctes.

A l'approche de la période d'été où, comme les années précédentes, se produiront des afflux importants aux périodes habituelles :

- semaine du 14 juillet,
- départs en vacances de fin juillet, début d'août,
- fêtes du 15 août,
- départs de fin août, début septembre,
- enfin, retours de fin septembre, début octobre,

il est indispensable d'obtenir de la H.V.D. Paris l'autorisation de faire, lors de chacune de ces périodes de fort trafic, un certain nombre de trains supplémentaires. Il ne serait pas possible, en effet, d'étaler ces pointes avec le service normal et nous risquerions des difficultés graves et des incidents.

.....

Monsieur le Ministre
Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle
et aux Communications.-

Nous pensons qu'il serait possible d'obtenir de la H.V.D. Paris les crédits supplémentaires indispensables en basant notre demande d'augmentation sur de simples raisons techniques : exécution correcte du service, maintien d'une certaine régularité dans les acheminements, diminution des risques de trouble dans certaines grandes gares.

Au demeurant, les crédits à demander seraient limités au strict minimum. Ils peuvent être évalués pour chaque jour des diverses périodes de pointe, à 3 % des parcours réguliers.

Ceci correspondrait, sur la base de 117.000 km quotidiens en zone occupée, à environ 3.500 km par jour. Ce crédit serait utilisé par exemple du 9 au 15 juillet, du 30 juillet au 2 août, du 13 au 16 août, du 27 au 31 août, du 30 septembre au 4 octobre, c'est-à-dire pendant 25 à 30 jours environ au cours de l'été. Le total des parcours ainsi effectués serait de 90.000 km environ, alors que le total des parcours réguliers durant les mois d'été s'élèvera à 11 millions de km environ. Le parcours supplémentaire ne représenterait donc au maximum que 0,8 % du total des parcours d'été et pourrait être assuré sans gêne avec nos moyens actuels et sans répercussion sur le service marchandises.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, si vous l'estimez possible justifié, de bien vouloir demander aux Autorités allemandes d'accorder ces crédits de parcours supplémentaires.

Nous vous serions obligés de faire effectuer le plus tôt possible les démarches nécessaires, de telle façon que nous puissions établir en temps utile les programmes des dédoublements correspondant aux crédits accordés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.